



AXE 2

Entreprendre durablement

Chaire RSE et Monde du Travail

Chaire Responsabilité sociale
des entreprises et monde du travail

1. Objectifs

Le droit social commence tout juste à être irrigué par l'exigence de responsabilité sociale au travers de la conclusion par les entreprises et leurs partenaires sociaux d'accords-cadres internationaux de RSE et d'accords mondiaux de représentation collective qui en sont un des aspects. La prise en compte par l'entreprise du fait écologique rejaille profondément sur son dialogue social soit par l'intrusion des ONG à finalité écologique et humanitaire en son sein soit par une modification de la nature de l'action sociale des syndicats tant dans leurs modes d'action, leurs revendications que dans leurs objectifs.

Le législateur, de plus en plus sensible à ces questions, n'hésite plus à imposer de nouvelles obligations aux entreprises, en lien avec les impacts de leurs activités sur leurs parties prenantes (exemples récents : loi

ESS du 21 juillet 2014, loi Savary du 10 juillet 2014, etc). La portée de ces obligations mérite toutefois d'être étudiée en l'absence de réelles sanctions.

Les principaux thèmes qui nourrissent une démarche RSE (santé au travail, lutte contre les discriminations, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences...) ont donné lieu à de nombreuses publications.

De façon plus spécifique, la recherche sur la RSE a trouvé sa source dans un partenariat avec le groupe Arcelor-Mittal et la Commission européenne (DGIV – Section des restructurations) qui s'est, par la suite, enrichi des expériences d'autres acteurs (Solvay, Thalès, Fédération internationale des mines et de la métallurgie, CGT, OIT...). L'analyse de cette pratique d'entreprise qui connaît un développement sensible a été particulièrement développée sous l'angle des accords-cadres

internationaux (ACI) de responsabilité sociale de l'entreprise. Elle a justifié une réflexion approfondie sur la notion d'acte juridique collectif dans un contexte international, notamment au regard du droit international privé, réflexion poursuivie quant au contenu atypique de ce type d'accords, la particularité des engagements pris obligeant à un élargissement du champ disciplinaire au-delà du droit social (droit de l'environnement, actions des ONG, droit public international, droit de la consommation...). La recherche a montré les difficultés juridiques liées à la construction et à la mise en œuvre de tels accords ainsi que leur intérêt doctrinal et pratique. Cette dernière s'est matérialisée par l'organisation et la participation à différents colloques. Des publications ont, également, été réalisées.

L'objectif de la Chaire sera ainsi de montrer l'importance d'une étude plus approfondie de ce phénomène porteur d'une remise en question profonde des modes d'élaboration

du Droit social et de son application, particulièrement dans un contexte d'internationalisation des échanges et des implantations des entreprises. La Commission européenne et l'Organisation Internationale du Travail ont initié des programmes de réflexion auxquels il est intéressant de participer comme d'en tirer les conséquences notamment en termes de formations.

La Chaire se donne donc pour objectif de poursuivre ces recherches autour de plusieurs interrogations : Quelle stratégie juridique pour assurer la pérennité des entreprises ? Comment faire évoluer les statuts juridiques face aux changements dans la vie des affaires liés à des opérations de fusions-absorption, des partenariats commerciaux, à l'adaptation aux réglementations étrangères ? Comment permettre aux PME-TPE d'adopter une démarche RSE ? Quelle place est reconnue progressivement à la « hard law » au sein des démarches RSE ?

2. Présentation de l'équipe

2.1 DIRECTEUR

Christine Neau-Leduc, agrégé des Facultés de droit, a été professeur de droit privé à l'Université Montpellier, directrice de l'École doctorale Droit et Science Politique de l'Université de Montpellier (ED 461), co-directrice du Laboratoire de Droit Social (LDS) et du Master Droit et Pratiques des Relations de Travail, et directrice du DU « Entreprises à dimension internationale et droit social ». Elle est, depuis le 1^{er} septembre 2012,

professeur à l'Université Paris 1. Elle est, également, membre du Conseil d'administration de l'Association française pour l'Organisation Internationale du Travail, membre de l'Association Henri Capitant des Amis de la Culture juridique française et membre de l'Association française de droit du travail. Ses publications balayent le champ du droit social, en particulier celui des relations collectives et de la RSE.

2.2 AUTRES MEMBRES

Nom et prénom	Fonction	Établissement
Paul-Henri Antonmattei	Professeur	Université Montpellier
Natacha Gavalda	Maître de conférences	Université d'Orléans
Laurianne Enjolras	Maître de conférences	Université Montpellier
Fleur Laronze <i>Jusqu'en 2013</i>	Maître de conférences	Université Haute-Alsace
Louisa Rennard	Doctorante	Université Montpellier

3. Réalisations

3.1 RECHERCHE

La Chaire «RSE et Monde du travail» a développé plusieurs actions depuis 2011.

Réalisation d'une base de données

Cette base de données recensant les sources internationales, nationales et privées est constituée depuis 2012. Elle comprend la documentation écrite disponible en français ou en anglais, sur des supports multiples (Textes juridiques, Thèses de doctorat, ouvrages publiés, revues en ligne ou sous format papier, arrêts et commentaires ou notes rédigés par des auteurs reconnus, spécialistes du droit social, du droit des affaires, du droit de l'environnement et des sciences de gestion), se rapportant à la responsabilité sociale des entreprises. Mais plusieurs difficultés ont été immédiatement prises en compte, ce qui justifie le caractère continu du travail effectué, travail de recherche toujours en cours et qui a vocation à perdurer tout au long de la durée du Labex.

Un plan thématique a été retenu afin de pouvoir classer les données selon leurs domaines, leur apport, leur finalité, sans que leur caractère transversal ne s'y oppose. Ce plan permet de structurer un raisonnement fondé sur une problématique. Le classement des données recueillies a donc été opéré en fonction du plan thématique retenu qui est une sorte de thesaurus élaboré. Selon le contenu et la finalité des documentations, celles-ci pouvaient donc relever de la structuration du Monde du travail par les normes de la RSE ou de l'évolution de la RSE au sein du Monde du travail. Ce plan repose sur une problématique, sur une hypothèse de recherche : la RSE s'appuie sur des normes qui définissent et justifient l'action des organisations (publiques et privées) dans le Monde du travail, modifient et bouleversent

les relations sociales. Ces normes peuvent constituer un droit autonome, le droit de la RSE qui exerce, sans être encore reconnu, une influence au sein du Monde du travail. Cette influence exprime l'existence de ce droit caractérisé par sa conception transversale et transactionnelle.

Au-delà de la compilation des données dans un recueil informatique accessible, directement consultable et d'utilisation simple, ce travail a été complété par la rédaction d'un guide pédagogique sur la Responsabilité sociale de l'entreprise publié en 2014, et actualisé en 2015.

Synthèse des données obtenues

Dès lors, la première étape du travail de recherche - la constitution de la base de données - étant effectuée, la seconde étape - la synthèse des données - a pu être commencée et a abouti en 2013 à la publication d'un article dans une revue de référence (*Revue Droit social*). Après avoir défini, dans une partie introductive, la responsabilité sociale des entreprises, une approche de droit comparé sera envisagée, particulièrement au travers du droit américain. Une approche sociologique sera aussi nécessaire afin de préciser le contexte d'émergence de la RSE dans le Monde du travail. Le paternalisme social, d'abord, est à l'origine de l'émergence de la RSE dans son versant social. L'éthique est aussi un facteur de maturation de la notion de RSE. Le développement durable, enfin, est une projection de la notion de RSE au plan macro-économique. De plus, les institutions de la RSE seront précisées. Ces institutions sont non seulement les organes créateurs de normes de RSE, mais aussi, les acteurs qui appliquent ces normes. Ainsi, les organisations internationales telles que l'ONU, l'OCDE, l'OIT, l'organisation interna-

tionale de standardisation (ISO), l'Union européenne, mais aussi les Etats, les organisations publiques (collectivités territoriales, établissements publics...) et les organisations privées (entreprises privées, associations...) adoptent des normes relevant de la RSE. Ces normes sont appliquées au personnel des entreprises implantées dans un Etat ou des entreprises multinationales, aux actionnaires, aux usagers de service public, aux citoyens d'une nation ou de l'Union européenne, aux acteurs transnationaux. Les agences de notation extra financière, les entreprises d'audit social, environnemental ou sociétal se chargent de contrôler les organisations, au regard d'indicateurs définis préalablement, et ce, afin de mesurer l'impact réel de leurs activités sur l'ensemble de ses parties prenantes. Cette partie introductive a été développée à partir de la documentation constituée au sein de la base de données qui continue d'être enrichie. Dès lors, la structuration du Monde du travail est fondée sur les normes de la RSE et l'évolution du Monde du travail est assurée par l'influence de la RSE.

Participation à des événements scientifiques

X^{ème} colloque franco-marocain sur «Le temps», Marrakech, 17 avril 2015, intervention : «Évolution du droit du temps de travail : un droit plus protecteur du salarié ? (L. Enjolras).

Participation à des réseaux de recherche

La Chaire RSE et Monde du travail a été sollicitée par l'équipe Responsabilité sociale des Organisations (RSO) de l'UMR 7354 DRES (Droit, Religion, Entreprise et Société) afin de participer en réseau à une recherche relative à la conception d'un thésaurus bilingue

(français-anglais) identifiant les outils juridiques mobilisés par la RSE-RSO dans une perspective d'imputation de responsabilité, l'objectif étant de formuler des propositions

de perfectionnement. Cette collaboration s'inscrit dans les objectifs de la Chaire et va permettre une exploitation finalisée de la banque de données déjà constituée.

3.2 FORMATION

Chaque année depuis avril 2012, la Chaire organise à Genève dans le cadre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en collaboration avec l'Association française pour l'Organisation Internationale du Travail (AFOIT), un séminaire de deux jours ouverts aux étudiants de Master 2 spécialisés en droit social ainsi qu'aux doctorants. Ce séminaire associe des intervenants universitaires et des chercheurs de l'OIT autour des problématiques liées à la RSE. En 2014, près de cent étudiants des Universités Montpellier, Bordeaux 4, Strasbourg, Mulhouse, Nantes et Aix-Marseille. Pour Montpellier, il s'agit plus particulièrement des étudiants du M2 droit et pratique des relations de travail (DPRT) et de doctorants. Ce séminaire s'insère dans un

parcours de formation spécifique qui est matérialisé par l'obtention du DU « Entreprises à dimension internationale et droit social ».

De surcroît, cinq mémoires de Master 2 ont été soutenus sur des thèmes liant RSE, relations de travail, environnement et nouvelles technologies. Pour l'année universitaire 2015-2016, un mémoire de Master 2 est en train d'être réalisé sur les contraintes et opportunités de la RSE.

Dans une perspective pluridisciplinaire, des enseignements portant sur le droit de la RSE sont également assurés dans le Master 2 MODR ainsi qu'au Collège de droit de la Faculté de droit et de science politique de Montpellier.

3.3 VALORISATION

Réalisation d'un guide pédagogique

Le guide pédagogique s'adresse aux étudiants en droit de niveau Master désireux de comprendre le phénomène de responsabilité sociale des entreprises et ses manifestations. L'idée de sa création est venue du constat de l'existence de nombreux guides à l'adresse des entreprises, des associations ou, plus généralement, des organisations, mais du peu de supports pratiques et synthétiques conçus à l'intention spécifiques des étudiants.

Le guide est centré sur le pilier social de la RSE : il présente la genèse et les sources internationales de la RSE, avant d'examiner les différentes modalités de mise en œuvre d'une politique de RSE par les entreprises en matière sociale, volontaire ou réglementée. Enfin, il présente les défis - notamment juridiques - posés actuellement par la RSE. Il est disponible tout à la fois sur support papier et numérique. Réalisé en 2014, ce guide a été actualisé en 2015.

Le guide pédagogique s'articule autour de fiches thématiques portant sur :

- la genèse de la RSE
- les enjeux de la RSE (définition, domaine et objectifs)
- les sources de la RSE
- la norme ISO 26000
- les initiatives en matière de RSE (initiatives des entreprises et évaluation)
- le reporting extra financier des entreprises françaises
- les thématiques de RSE
- les effets juridiques de la RSE (avancées et incertitudes)

Développement des liens avec le monde professionnel

La Chaire a cherché à développer ses liens avec le monde professionnel en créant des séminaires de formation ou d'intervention en partenariat avec des entreprises ou des organisations institutionnelles. C'est le cas avec Pôle Emploi Languedoc-Roussillon (LR) et avec les entreprises partenaires du M2 DPRT.

Les publications

	Articles dans des revues classées	Autres articles	Ouvrages	Chapitres	Communications
2015	9	0	0	3	0

Indicateurs d'activité

2015

Reconnaissance scientifique (Prime d'excellence scientifique nominative, IUF...)	0
Nombre d'étudiants de Master (1&2) associés à l'action	26
Nombre de doctorants associés à l'action	3
Nombre de doctorants associés à l'action et financés par le Labex (IGE ou contrats doctoraux)	1
Nombre de thèses soutenues dans l'année	0

4. Perspectives pour la période début 2016 - mi 2017

Pour la période à venir, le développement des actions déjà engagées sera poursuivi. À celles-ci, un axe de recherche portant sur la question du devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre dans le cadre de la proposition de loi en cours d'adoption au Parlement devrait venir s'ajouter. Des publications sont projetées ainsi qu'une journée d'étude et un séminaire regroupant des doctorants, étudiants de Master et représentants du monde socio-professionnel.